

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| RAPPORT AU<br>CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026 |
|----------------------------------------------------|

DÉLÉGATION AUX RESSOURCES

PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES

*N° de l'ordre du jour* : **6**

*Rapporteur* : Monsieur Bruno LEGOURD

## **Responsabilité civile - Indemnisation des préjudices**

---

### **EXPOSE**

---

#### **Rappel du contexte :**

Le Conseil municipal est appelé à donner son accord pour procéder à l'indemnisation de dommages pour lesquels la responsabilité de la Ville de Chalon-sur-Saône s'avère être engagée.

#### **Description du dispositif proposé :**

|                                                                                                                                                        |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Domage occasionné au véhicule de Transdev, dû à la projection d'un caillou lors d'une opération de débroussaillage, rue Claude Perry.                  | 692,00 € |
| Domage occasionné au véhicule de M. B., dû à la chute de barrières, Quai Chambion.                                                                     | 997,47 € |
| Domage occasionné au véhicule de M. R., dû à la projection d'un caillou lors d'une opération de débroussaillage, rue Charlie Chaplin.                  | 446,64 € |
| Domage occasionné au véhicule de M. M., dû à la projection d'un caillou lors d'une opération de débroussaillage, rue François Rude.                    | 583,55 € |
| Domage occasionné à la clôture du lycée professionnel des métiers, dû à la chute d'une branche, rue de la Manutention.                                 | 767,45 € |
| Domage occasionné au véhicule de Mme G., dû à la chute d'un panneau d'interdiction de stationner, Quai Saint Cosme.                                    | 996,60 € |
| Domage occasionné au véhicule de M. G., dû à la projection d'un caillou lors d'une opération de débroussaillage, parking salle des fêtes des Charreaux | 547,92 € |

---

## **DECISION**

---

### **Cadre juridique :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

### **Il est demandé au Conseil municipal :**

- D'accepter de verser à AON, assureur de Transdev, la somme de 692,00 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'accepter de verser à la MAXANCE, assureur de M. B., la somme de 997,47 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'accepter de verser à la MAIF, assureur de M. R., la somme de 446,64 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'accepter de verser à EUROFIL, assureur de M. M., la somme de 583,55 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'accepter de verser au Lycée professionnel des métiers, la somme de 767,45 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'accepter de verser à Mme G., la somme de 996,60 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'accepter de verser à MMA, assureur de M.G., la somme de 547,92 €, en remboursement du préjudice subi ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Transdev ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par M. B. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par M. R. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par M. M. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par le Lycée professionnel des métiers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Mme G. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par M. G.

